

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2026 - 2031



 **syvadec**

Femu per dumane

Service public de valorisation des déchets de Corse

 **EODD**
ingénieurs conseils

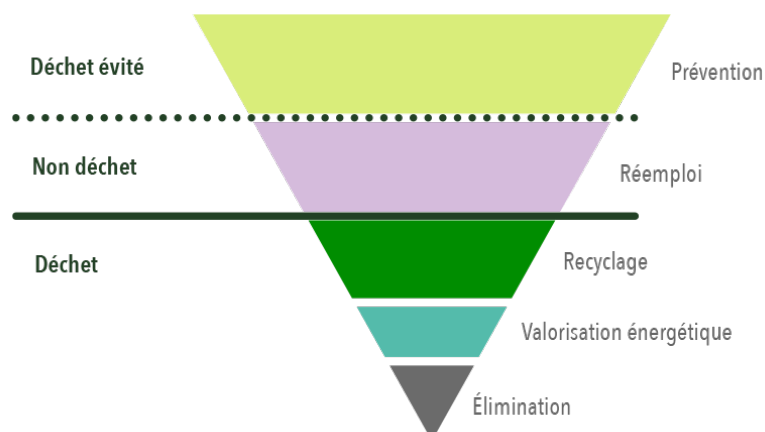
SOMMAIRE

1.	Cadre général.....	3
1.1	Le contexte	3
1.2	La prévention des déchets	3
1.3	Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	4
1.4	Le cadre réglementaire	5
1.5	L'élaboration du PLPDMA	6
1.5.1	Gouvernance et pilotage	6
1.5.2	Etapes de mise en œuvre	8
2.	Diagnostic du territoire	9
2.1	La collectivité	9
2.2	Diagnostic socio-économique	10
2.2.1	Population	10
2.2.2	Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs	10
2.2.3	Habitat et logements	11
2.2.4	Tissu économique	12
2.2.5	Tissu administratif et social	12
2.3	Diagnostic déchets	13
2.3.1	Organisation de la gestion des déchets	13
2.3.2	Production des Déchets Ménagers et assimilés	15
2.3.3	Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire	17
2.4	Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces	19
3.	Stratégie et plan d'action du PLPDMA	20
3.1	Stratégie et objectifs	20
3.2	Axes et actions stratégiques.....	21
3.3	La planification des actions de communication.....	22
3.4	Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs	23
3.5	Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA	24
3.6	Les fiches action	24

1. Cadre général

1.1 Le contexte

Depuis les années 2000, la **prévention des déchets** est au centre des attentions des instances européennes et françaises, comme le traduit la hiérarchie des modes de gestion des déchets de la directive 2008/98/CE, établissant un ordre de priorité applicable à la législation et aux politiques permettant de préserver nos ressources.



Conscient de son devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public, **la Communauté de Communes du Celavu-Prunelli** s'investit depuis plusieurs années dans des actions **visant à limiter la production de déchets**.

Cet engagement se concrétise aujourd'hui par la mise en œuvre de **son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, véritable document de planification territorial.

En tant que document réglementaire de planification, le **PLPDMA est permanent, modifiable ou révisable**. Pour assurer son efficacité continue, celui-ci fait l'objet d'un **bilan annuel**, permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier d'éventuels ajustements nécessaires. De plus, il est **réévalué au moins tous les six ans**, afin de s'assurer de sa pertinence et de son adéquation avec les objectifs de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire.

L'année de référence pour le PLPDMA est 2024. Le PLPDMA de la Communauté de Communes du Celavu-Prunelli sera déployé en 2026 pour 6 ans.

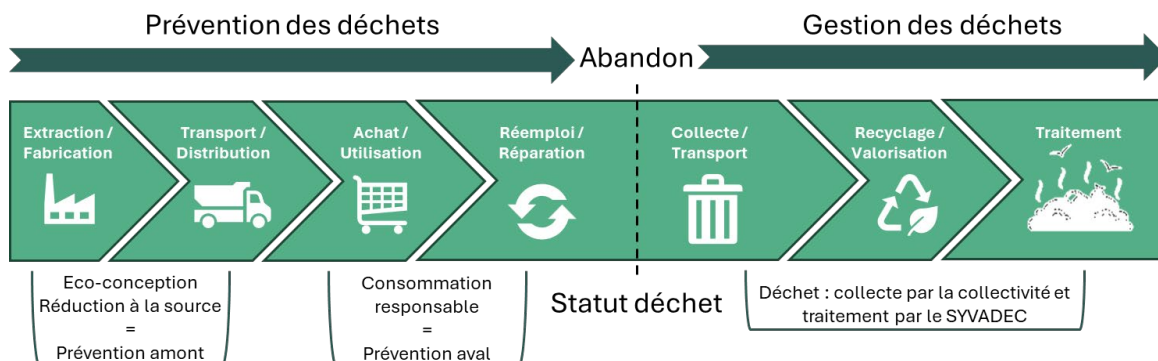
1.2 La prévention des déchets

La prévention des déchets est définie selon le code de l'environnement comme étant **« toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :**

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

Ainsi, la prévention de la production des déchets vise à **réduire les impacts environnementaux** liés aux étapes de production, transformation, transport et d'utilisation des matières et produits qui génèrent des déchets.

Il est possible de distinguer la prévention « amont » des déchets, obtenue par les mesures prises par les fabricants et les distributeurs avant qu'un produit ne soit mis sur le marché, et la **prévention « aval »**, cible du présent PLPDMA, portant sur les mesures prises par le consommateur final ou les collectivités territoriales pour réduire les déchets.



La prévention, c'est donc agir avant que le déchet ne soit produit, en modifiant nos modes de vie et de consommation.

1.3 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

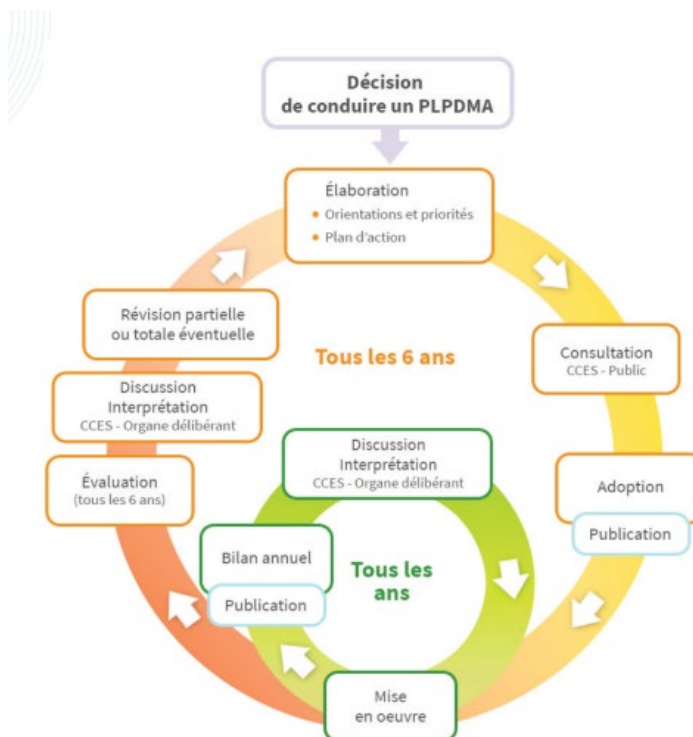
Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un **document de planification territorial obligatoire** depuis le 1er janvier 2012. Il est réglementé par le décret n°015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention, **indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.**

Le PLPDMA concerne l'ensemble des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** : c'est à-dire tous les déchets collectés dans le périmètre du service public.



Un PLPDMA constitue **une procédure d'amélioration continue** au service de la prévention des déchets qui est « permanent, modifiable et révisable » conformément au schéma ci-après :



Source : ADEME

1.4 Le cadre réglementaire

Au niveau national, plusieurs lois successives encadrent la prévention des déchets. :

- La prévention des déchets a été introduite dans la loi française dès 1975. Elle a connu un élan important à partir de février 2004 avec un premier **Plan national de prévention de la production de déchets**.
- Les **lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010** rendent obligatoires pour chaque collectivité en charge des déchets l'instauration d'un plan de prévention des déchets.
- La **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** du 17 août 2015 renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, en fixant un **objectif national de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA)** par habitant. Ainsi, l'objectif de réduction ne porte plus seulement sur les ordures ménagères et assimilés (OMA) mais sur la totalité des déchets gérés sur le territoire du syndicat.
- Publiée en 2018, la **Feuille de Route pour l'Économie Circulaire (FREC)** décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer du modèle économique actuel « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire. La FREC fixe 50 mesures visant à repenser le cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant par leur consommation en limitant les gaspillages.
- Ces mesures sont renforcées par la **Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), votée en février 2020**, qui fait de la prévention et de la gestion des déchets un enjeu primordial. Cette loi entend ainsi accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle fixe un **objectif national de réduction des DMA par habitant de 15% entre 2010 et 2030**.

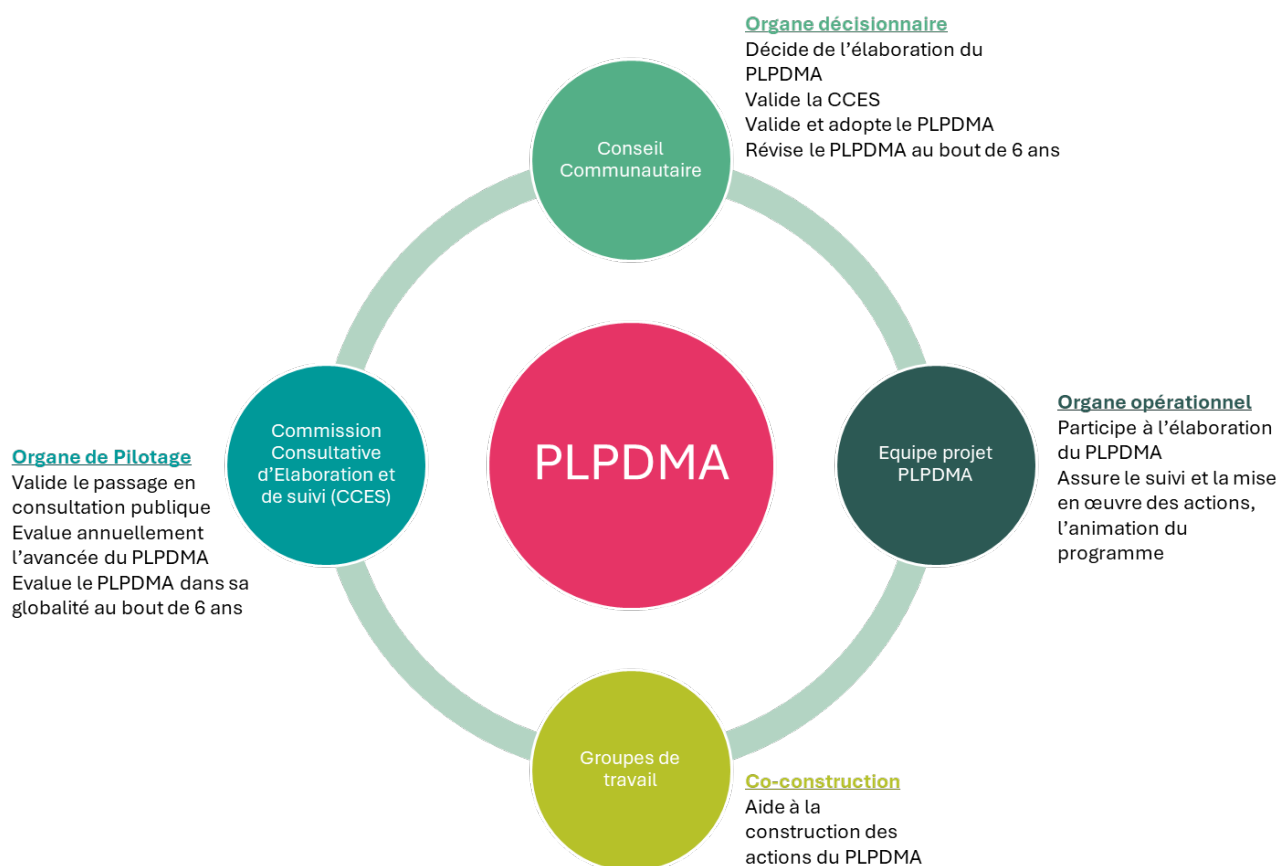
- En parallèle, le **Programme National de Prévention des Déchets** (PNPD) établit les orientations et les objectifs stratégiques au niveau national au sujet de la prévention.
- Au niveau local :
 - le **Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets** (PTPGD), élaboré par la **Collectivité de Corse** vise à adapter les objectifs nationaux aux spécificités insulaires, en tenant compte des contraintes géographiques et démographiques particulières de l'île.
 - Le **Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPVDMA), élaboré par le **SYVADEC**, déclinant les objectifs nationaux en 8 axes et 25 actions visant à réduire à la source la production de DMA de l'île et à améliorer leur valorisation.
- L'ensemble se décline au niveau du territoire par la définition et la mise en œuvre du **PLPDMA de la Communauté de Communes du Celavu-Prunelli**

1.5 L'élaboration du PLPDMA

1.5.1 Gouvernance et pilotage

Conformément à la réglementation, la Communauté de Communes du Celavu-Prunelli a choisi en 2025 d'élaborer son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Quatre instances ont été désignées pour assurer la gouvernance et le pilotage du PLPDMA.



- ➔ Le Conseil Communautaire valide et adopte le présent PLPDMA et le révisé au bout de 6 ans.
- ➔ Une équipe projet en charge du PLPDMA a été constituée. Elle a suivi le projet d'élaboration du PLPDMA tout au long de sa construction et se charge maintenant du pilotage stratégique et de l'animation du PLPDMA.
- ➔ Deux groupes de travail ont été réalisés lors de l'élaboration du PLPDMA :
 - 11/06/2025 : co-construction des futures actions en lien avec les axes stratégiques définis ;
 - 13/06/2025 : définition des objectifs à atteindre et des indicateurs de suivi.
- ➔ Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi a été constituée. Elle a la charge de donner son avis sur la construction et le suivi du PLPDMA. Elle se compose des collèges suivants :
 - Président de la commission : Président de la commission déchets de la CCCP.
 - Collège « Equipe Projet » : Directeur Adjoint, Responsable Service Technique, Chargée de projet Tri Sélectif, Responsable administrative Service Technique.
 - Collège « Collectivités » : 2 élus, 2 membres de la commission déchet intercommunale.
 - Collège « Institutionnels » : 1 membre du Syvadec, 1 membre de l'Ademe, 1 membre de l'OEC.
 - Collège « Pôles CCCP » : Responsable Pôle Social et Jeunesse, Chargée de projet Petite Enfance, animateur Espace de Vie Sociale, Responsable Pôle Développement Territorial.
 - - Collège « Associations » : 3 membres de l'Economie Sociale et Solidaire.



1.5.2 Etapes de mise en œuvre

Le présent PLPDMA se déroule selon les étapes suivantes :



2. Diagnostic du territoire

2.1 La collectivité

La Communauté de Communes du Celavu-Prunelli (CCCP) a été créée le 1^{er} septembre 1993 sous le nom de Communauté de Communes de la Haute Vallée de la Gravona, regroupant initialement cinq communes. Le 1^{er} janvier 2017, elle s'est étendue aux communes de Bastelica, Bastelicaccia, Eccica-Suarella, Ocana et Tolla, issues de la Communauté de Communes de la Vallée du Prunelli. Le 15 mai 2017, elle a adopté son nom actuel et transféré son siège à Bastelicaccia.

Actuellement, la CCCP regroupe 10 communes et s'étend sur 381,5 km² Bastelica, Bastelicaccia, Bocognano, Carbuccia, Eccica Suarella, Ocana, Tavera, Tolla, Ucciani et Vero.

La CCCP est classée en typologie d'habitat « Rural » selon le SYVADEC.

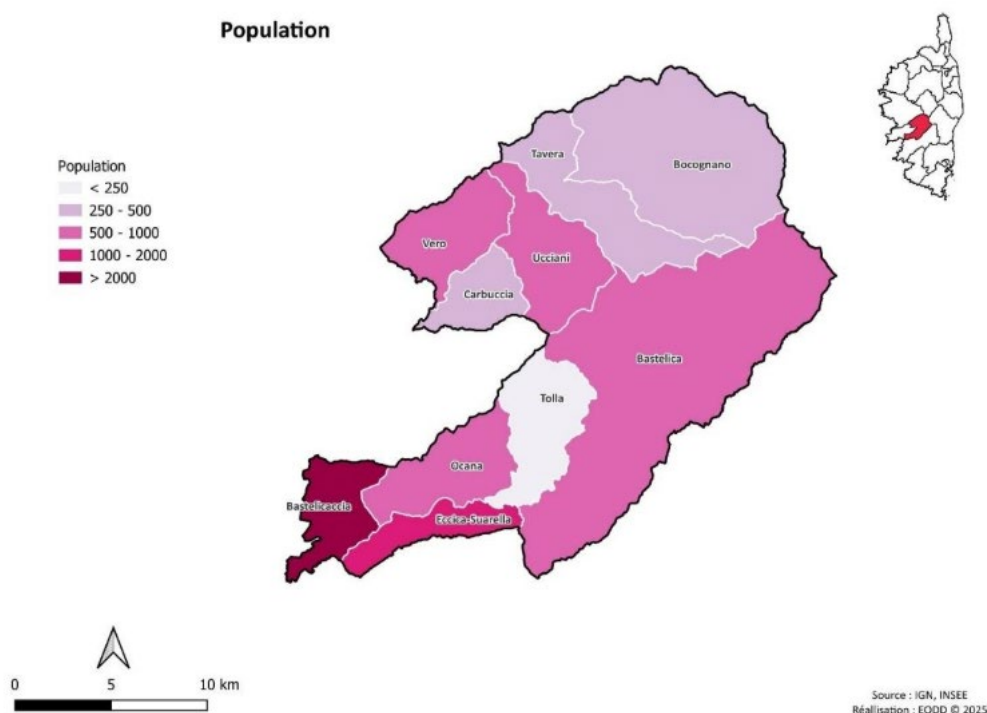


Illustration 1 : Répartition de la population au droit de la CCCP - Source : EODD

Les compétences de la CCCP sont les suivantes :

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés : gestion des équipements de précollecte et de collecte, information des usagers à la prévention et au tri des déchets, collecte en porte-à-porte (PAP), en point de regroupement (PR) et en points d'apport volontaire (PAV) et traitement des déchets des ménages et assimilés ; la compétence traitement est transférée au SYVADEC)

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire

Compétences facultatives :

- Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Participation au financement de la réserve communale de sécurité civile des communes membres
- Portage et mise en œuvre de stratégies de développement local via la participation à des programmes régionaux, nationaux et européens
- Réalisation d'études relatives aux équipements culturels et sportifs du territoire
- Entretien de l'éclairage public (jusqu'au 31/12/2018)
- Entretien des talus et curage des fossés sur chemins communaux
- Collecte des encombrants sur rendez-vous

Le SPGD est financé principalement par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

2.2 Diagnostic socio-économique

2.2.1 Population

La population du territoire s'élève à **9 143 habitants** (source INSEE, année de recensement 2021, population en vigueur au 1^{er} janvier 2024). Le territoire représente 2,6 % de la population de la Corse (347 597 habitants) ; près de 61% de la population du territoire est concentrée sur deux communes, Bastelicaccia (47%) et Eccica-Suarella (15%).

Depuis 2010, la population du territoire est **en évolution avec une augmentation de 23%** entre 2010 et 2024.

La densité de population est de **24 habitants au km²** en dessous des données régionales et nationales (40 hab./km² en Corse et 106.5 hab./km² pour le territoire national). On note une faible densité de population ainsi qu'une grande disparité de la densité au sein des communes du territoire.

2.2.2 Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs

La répartition de la population par tranche d'âge sur le territoire, et en comparaison des données départementales et nationales, est la suivante :

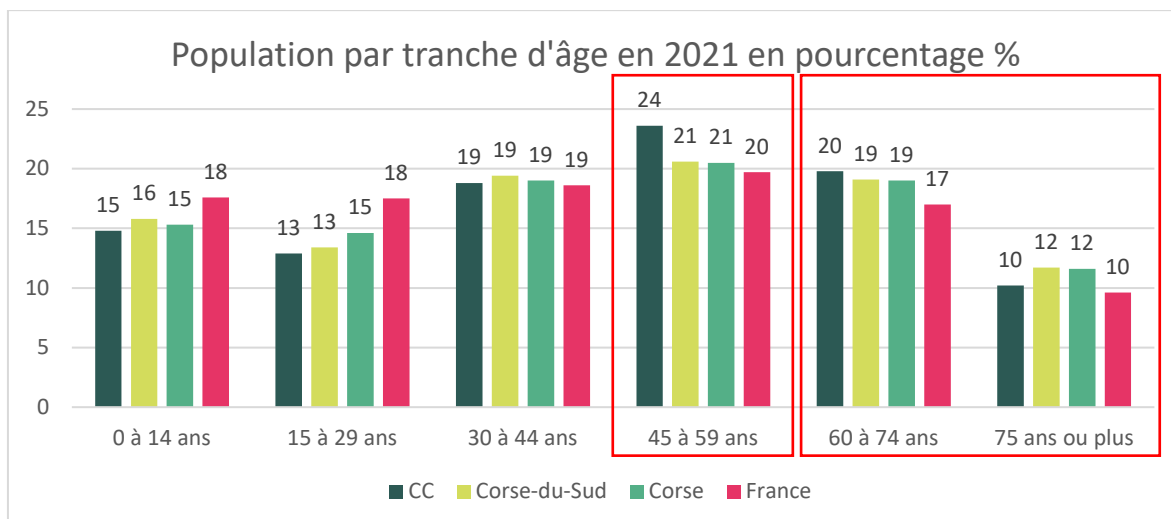


Illustration 2 : Répartition de la population par tranche d'âge et comparaisons – Source : INSEE

La politique de prévention doit s'adresser à l'ensemble de la population d'un territoire. Il convient cependant de noter que les personnes de **plus de 45 ans représentent plus de 50 %** de cette population.

La Communauté de communes du Celavu-Prunelli affiche une moyenne de personnes par ménage assez similaire à la moyenne nationale (2,2), soit **2,2 personne/foyer**.

Si 65% des ménages sont des familles, dont **38% avec des enfants**, 33 % des ménages sont des femmes ou des hommes seul(e)s.

Les habitants sont en majorité des actifs (**78% de la population**) ayant un emploi (91% des actifs).

2.2.3 Habitat et logements

Sur le territoire, l'INSEE recense 5 147 maisons et 1 066 appartements en 2021.



82% de maisons individuelles



17% d'appartements

Sur le territoire, l'INSEE recense 4 099 résidences principales (65%) et 2 045 résidences secondaires (33%), le reste étant des logements vacants. Le taux de résidences secondaires est plus de 3 fois supérieure à la moyenne nationale (10%). Il est élevé pour toutes les communes.

2.2.4 Tissu économique

Selon l'INSEE, le territoire compte 902 établissements actifs en 2021.

Secteur d'activité	Nombre	%
Construction	198	22
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	177	19,6
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	174	19,3
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	118	13,1
Autres activités de services	79	8,8
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	66	7,3
Activités immobilières	43	4,8
Information et communication	24	2,7
Activités financières et d'assurance	23	2,5

Tableau 1 : Répartition des établissements actifs - Source : INSEE

En complément, la base SIRENE enregistre **223 établissements agricoles** sur le territoire de la Communauté de Communes du Celavu Prunelli.

Le territoire a une faible vocation touristique, la capacité d'accueil y est faible, **mais la moitié des communes dispose d'au moins un hébergement touristique.**

2.2.5 Tissu administratif et social

Le territoire dispose d'un tissu administratif et social développé.

Catégories	Territoire	Implication dans le cadre du PLPDMA	Source 2025
Mairies	10 mairies	Démonstrateurs pour la réduction des déchets	-
Enseignement	Ecoles maternelles (2), primaires (9) et élémentaire (1)	Ensemble des établissements intégrés au programme pédagogique du SYVADEC qui vise à sensibiliser les enfants à la prévention et gestion des déchets	SIRENE

Catégories	Territoire	Implication dans le cadre du PLPDMA	Source 2025
Structure d'accompagnement pour adulte	Réseau de structure d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics, notamment CCAS	Potentiels relais du territoire pour la prévention	FINESS
Santé et accueil des personnes âgées	Services d'accueil et de santé	Cibles pour la réduction des déchets	FINESS
Réseau associatif	Associations culturelles, sportives, loisirs, vie sociale, environnementales	Relais et cibles pour la réduction des déchets	Intercommunalité

Tableau 2 : Tissue administratif et social du territoire

2.3 Diagnostic déchets

2.3.1 Organisation de la gestion des déchets

Sur le territoire, l'organisation de la gestion des déchets dépend des flux collectés.

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 	Collecte en porte à porte et point de regroupement	Enfouissement ISDND Viggianello
Emballages 	Collecte en porte à porte, point de regroupement et en apport volontaire	Valorisation matière PAPREC Lansargues
Papiers 	Collecte en point de regroupement et en apport volontaire	Valorisation matière Papers Catalunya, Papresa, Industria Cellulosa Aragonesa, via PAPREC

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
Verre 	Collecte en point de regroupement et en apport volontaire	Valorisation matière Syvadec ZI Cantone Calvi
Cartons 	Collecte en apport volontaire	Valorisation matière Balagne hygiène ZI Cantone Calvi
Biodéchets 	Compostage : 4 sites de compostage partagé 1 991 composteurs individuels Collecte en porte à porte	Valorisation matière Balagne hygiène ZI Cantone Calvi
Encombrants 	Collecte en porte à porte	Valorisation matière et enfouissement
Textiles 	-	Collecte en bornes textiles Réemploi et valorisation matière
Autres déchets 	-	Recycleries du SYVADEC Valorisation matière, énergétique et enfouissement Multisite de traitement
Recyclerie mobile 		Passage recyclerie mobile à Ucciani Valorisation matière et énergétique

2.3.2 Production des Déchets Ménagers et assimilés

2.3.2.1 Tonnages globaux

Les tonnages globaux de la collectivité en 2010 et leur évolution sur les dernières années sont présentés dans le tableau suivant :

Flux/tonnage (t) par an	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2010/2024 en %
Bio Dechets					0	12	28	-
Emballages	88	232	322	450	514	447	452	414%
Papier	106	68	25	29	18	36	22	-79%
Verre	135	221	207	247	279	280	279	107%
Biodechets compostés par l'habitant		120	147	180	207	224	232	-
OM	2871	3 062	2 988	3 039	2 947	2 779	2 738	-5%
Tout Venant	470	422	318	228	75	41	51	-89%
Textiles		19	23	40	39	38	33	-
ABJ - Machines et Appareils Motorisés Thermiques							1	-
ASL - Articles de Sport et de Loisirs							2	-
Carton CS		1	1	19	45	43	65	-
Carton Rec	23		30	34	52	18	24	4%
DDS			3	6	4	3	5	-
DEEE	50	78	135	170	89	97	106	112%
Huiles Minérales			1	1	1	1	1	-
Huiles Végétales			0	0	1	0		-
Métaux	71	46	162	250	208	134	146	106%
Meuble		1	351	430	295	152	107	-
Meuble - Bois							76	-
Petits Objets de la Maison et du Jardin							1	-
PMCB - Placoplatre							3	-
Pneus		0	5	10	6	5	3	-
TV Valorisé			256	228	276	150	123	-
Végétaux	131		747	966	743	392	315	140%
Bio Dechets					0	12	28	-
Emballages	88	232	322	450	514	447	452	414%
Total DMA hors gravats et biodéchets compostés	3 945	4 150	5 574	6 147	5 592	4 628	4 581	16%

Tableau 3 : Tonnages par flux et évolution de 2010 à 2024 – Source : ODEM CORSICA

Ainsi, en prenant en compte la population, l'évolution des ratios en kg/hab. est présentée ci-dessous.

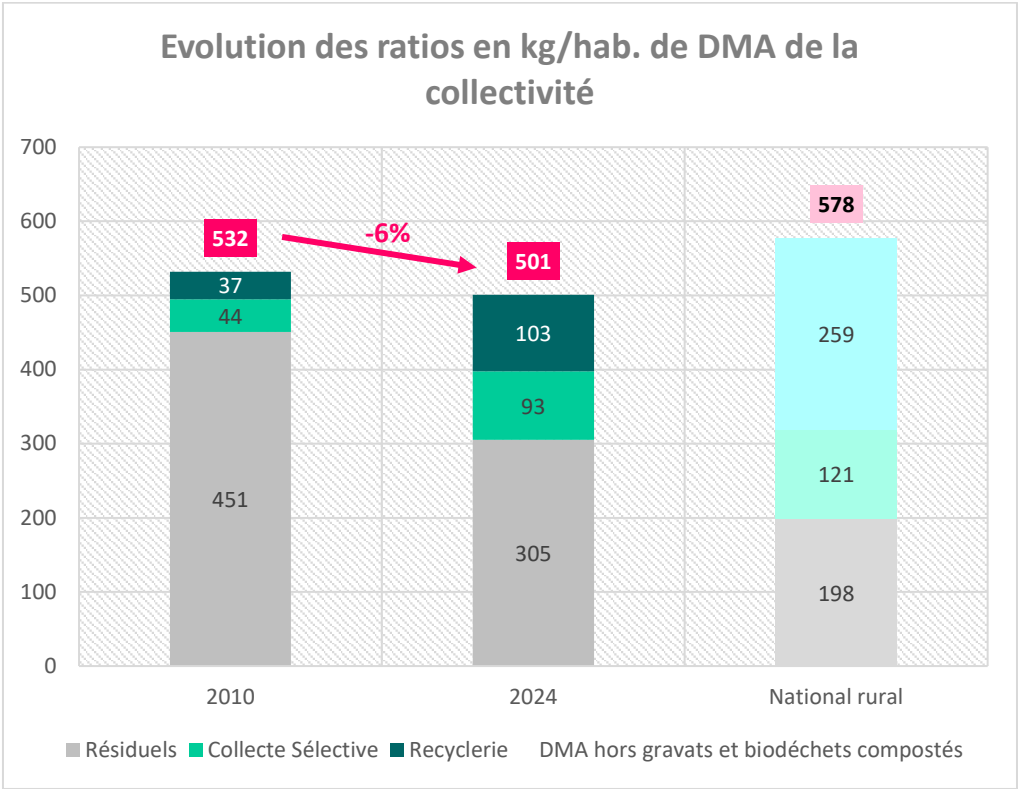


Illustration 3 : Evolution des ratios de 2010 à 2024 – Source ODEM CORSICA

Depuis 2010, la production de Déchets Ménagers et Assimilés **a diminué de 6% sur le territoire.**

2.3.2.2 Composition des ordures ménagères résiduelles

La composition de la poubelle d'ordures ménagères se base sur les caractérisations réalisées en 2024 par le SYVADEC.

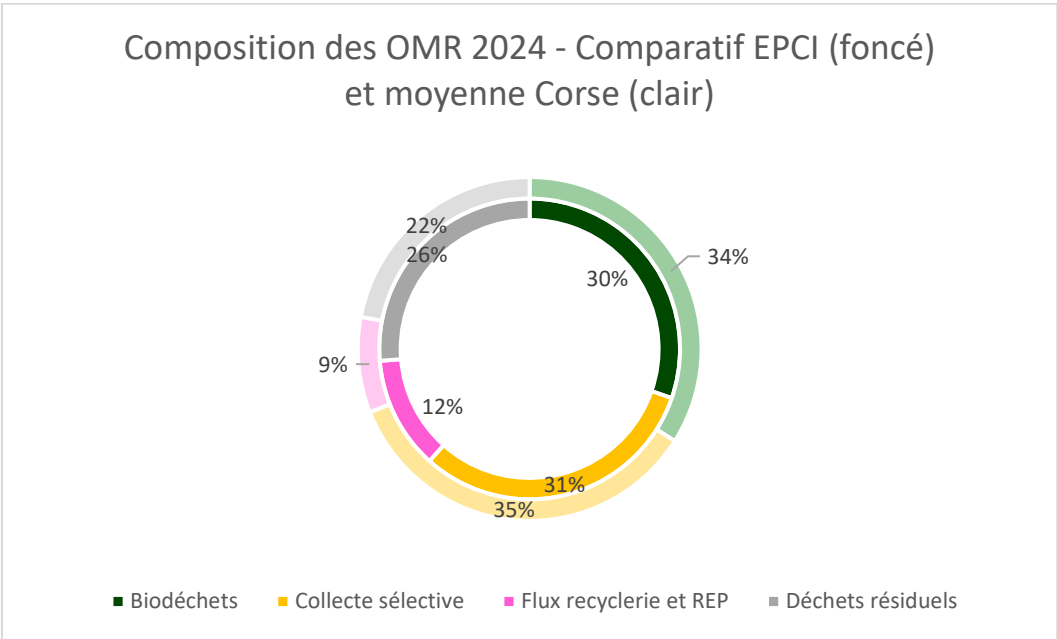


Illustration 4 : Résultats de caractérisation 2024 – Source : SYVADEC

Dans le cadre du PLPDMA, l'objectif est de réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles et en particulier, leur part valorisable.

2.3.2.3 Evaluation des gisements prioritaires

En tenant compte de la production de déchets en 2024 et des résultats des caractérisations OM et emballages, les flux réellement produits par les habitants de la Communauté de Communes du Celavu Prunelli sont répartis dans les proportions suivantes par ordre d'importance :

Flux	Production 2024 (t) DMA hors gravats	Production (kg/hab.) 2024 DMA hors gravats	Part de la production de DMA (%)
Biodéchets	1 093	120	23%
Recyclerie	1 008	110	21%
OM	820	90	17%
Emballages	766	84	16%
Verre	441	48	9%
Papier	268	29	6%
Textiles	216	24	4%
Cartons	199	22	4%
Total	4 810	526 *	100%

Tableau 4 : Production réelle de DMA par flux en 2024 intégrant les résultats des caractérisations – Source : SYVADEC

*Production de DMA intégrant les biodéchets compostés

Les deux flux les plus importants produits sur le territoire sont les biodéchets et la recyclerie. Il est recommandé que les mesures adoptées portent en priorité sur ces flux.

2.3.3 Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire

Bien que la **CCCP ne dispose pas encore d'un PLPDMA**, elle met en œuvre de nombreuses actions structurantes pour réduire les déchets à la source :

1. **Ateliers Zeru Frazu** (2022–2023) : organisation d'ateliers de fabrication de produits ménagers naturels avec récupération de contenants, en partenariat avec l'association *A Tralaventu*.
2. **Recyclerie solidaire** (depuis 2021) : mise en place de journées de récupération et de réemploi :
 - Chaque premier samedi du mois à Bastelicaccia.
 - Depuis 2023, également au Pont d'Ucciani avec la recyclerie mobile du SYVADEC, en partenariat avec *INIZIATIVA*, association d'insertion professionnelle.
3. **Éco-fonctionnement des crèches intercommunales** : depuis 2021, un plan d'action participatif de réduction des déchets est mis en œuvre dans deux crèches, intégrant des formations, animations thématiques et des changements dans les pratiques du quotidien.

En 2023, la micro-crèche d'Ocana a été éco-labellisée (Label Vie) et, depuis 2024, des jouets fabriqués à partir de matériaux de récupération y sont progressivement introduits.

4. **Accompagnement des professionnels :** des diagnostics déchets sont réalisés auprès d'acteurs locaux (ex. : Centre de santé de Valicelli, parc *A Cupulatta*), suivis de préconisations concrètes : réduction de la vaisselle jetable, optimisation des emballages, promotion de la réparation et du réemploi.
5. **Campagnes annuelles de sensibilisation :** à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, des supports digitaux et des campagnes locales sont déployés. Depuis 2022, des actions en milieu scolaire sont menées pour lutter contre le gaspillage alimentaire, en lien avec *Ecoscola SYVADEC*, et des ateliers sur le compostage sont organisés en quartier ou en établissement.
6. **Éco-fonctionnement du siège intercommunal** (depuis 2021) : des équipements et pratiques écoresponsables ont été mis en place : fontaine à eau, suppression des gobelets jetables, rédaction d'un guide interne sur le tri et la prévention, avec l'appui d'un volontaire en service civique.
7. **Distribution de composteurs :** l'objectif de distribuer 405 composteurs individuels d'ici fin 2022 a été atteint, soutenant la dynamique de compostage domestique sur le territoire.

2.4 Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces

Atouts

Socio-économique

- Une population avec enfants plus sensible à l'environnement (38%)
- Une population active importante (78% de la population dans la tranche 15-64 ans)
- Une population plutôt stable (ancienneté dans le logement de plus de 10 ans pour 53% des ménages)

Gestion des déchets

- Baisse de 32% du ratio de production des résiduels et une hausse des recyclables

Actions et démarches engagées

- A l'échelle du SYVADEC, de nombreuses actions pour la prévention et la communication sont menées
- Un Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés du SYVADEC
- Une enquête interne via le baromètre « Les Corses et l'environnement » mettant en lumière les comportements des usagers vis-à-vis de questions environnementales, dont le tri et la réduction des déchets
- Des actions d'ores et déjà menées par l'intercommunalité

Acteurs et partenaires

- De la communication effectuée par la collectivité
- Des acteurs présents sur le territoire
- Une présence régulière du SYVADEC sur les réseaux sociaux permettant de toucher un public plus jeune, avec une communication variée

Faiblesses

Socio-économique

- Une population vieillissante assez importante (30% de la population a plus de 60 ans)
- Quelques disparités au niveau de la typologie de population, de l'habitat et du revenu sur le territoire
- Beaucoup de résidences secondaires (33%), plus difficiles à intégrer à des actions de prévention pérenne

Gestion des déchets

- Plusieurs objectifs réglementaires non atteints (réemploi, valorisation matière, réduction de stockage)
- Un taux d'enfouissement encore élevé

Moyens humains disponibles pour la prévention

- Peu de moyens humains disponibles pour la prévention. Appui ponctuel via un service civique, pas de service de prévention dédié, une chargée de projet.

Actions et démarches engagées

- Une communication de la CCCP plutôt axée sur l'information
- Peu d'actions de prévention sur le territoire

Acteurs et partenaires

- Réseau d'acteurs et partenaires œuvrant pour la prévention des déchets peu développé

Opportunités

Contexte général

- Une dynamique lancée via diverses études/plans réalisés récemment (étude TI, plan biodéchets, PLPVDMA, ...)
- Une inflation importante et une baisse du pouvoir d'achat (préoccupation première de la population) qui favorise le réemploi et la déconsommation

Gestion des déchets

- Une réglementation nationale qui favorise la prévention (loi AGECE, décrets et arrêtés d'application à venir)
- Sur le flux OMR, 30% peuvent être détournés par du compostage
- Des débouchés pour les objets issus de réemploi et de la réparation

Menaces

Coûts de gestion des déchets

- Des coûts de la gestion des déchets en constante augmentation
- Peu d'implication des professionnels dans la gestion des déchets

3. Stratégie et plan d'action du PLPDMA

3.1 Stratégie et objectifs

L'état des lieux a permis d'évaluer les évolutions des différents déchets collectés par la collectivité depuis 2010 et d'identifier, les flux prioritaires et les axes stratégiques d'une politique volontariste de prévention des déchets collectés.

Cette politique s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire d'objectifs nationaux de baisse par rapport aux années de référence 2010.

Il s'agit donc maintenant de décliner quantitativement des objectifs réalistes pour le PLPDMA à horizon 2031, et de mettre en place des actions qui visent à les atteindre, voire à les dépasser grâce à une bonne compréhension et une adhésion des acteurs partenaires et du grand public.

Le graphique ci-dessous présente les quantités de DMA à réduire pour atteindre les objectifs réglementaires et les objectifs fixés par la collectivité.

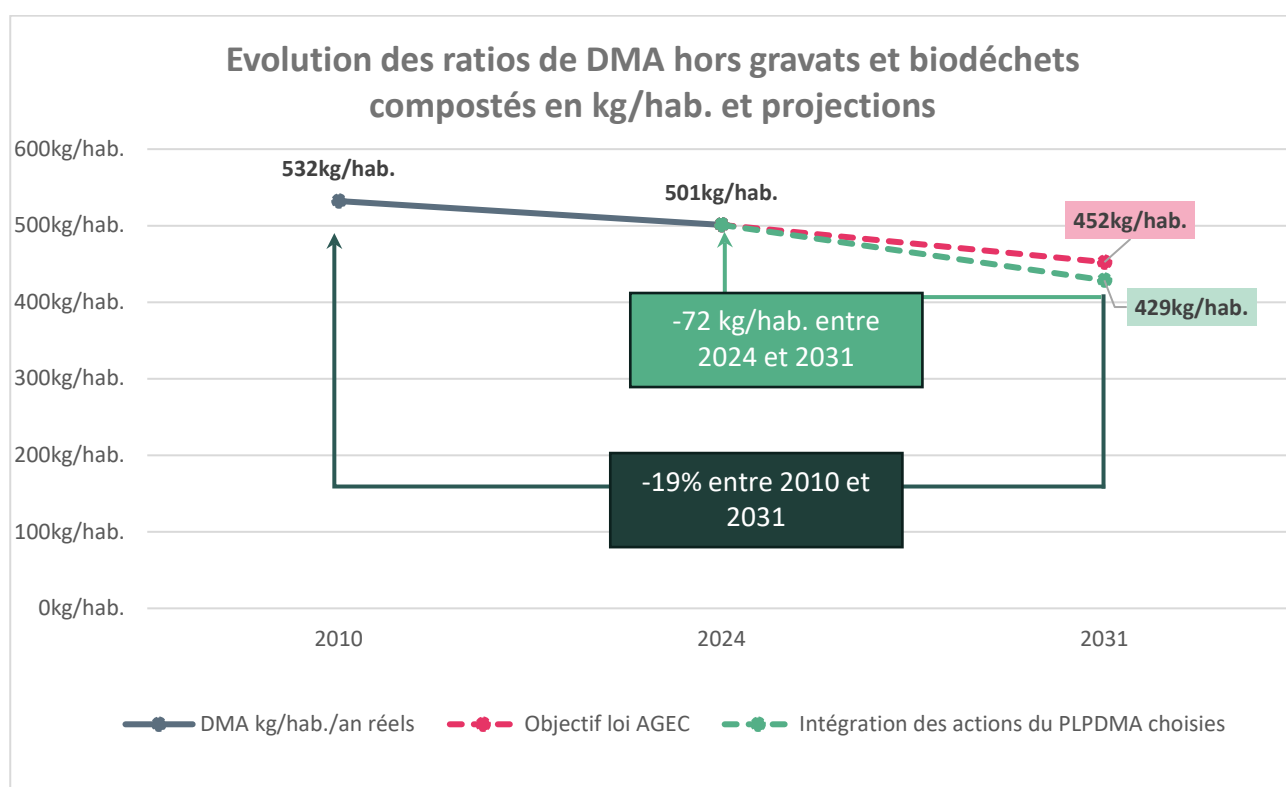


Illustration 5 : Objectifs de réduction des DMA et conformité réglementaire – Source : EODD

Dans le cadre de l'élaboration de son PLPDMA, la collectivité a identifié des axes et des actions stratégiques destinés à atteindre les objectifs fixés.

3.2 Axes et actions stratégiques

Les axes et actions suivants, retenus dans le cadre du PLPDMA 2026 – 2031 de la collectivité, permettent d'observer la déclinaison des objectifs chiffrés précédemment.

LES AXES ET ACTIONS DU PLPDMA

	Objectif de réduction kg/hab. en 2031	Part de chaque action dans les objectifs de réduction
Axe 1 : Réduire les biodéchets		
• Action 1.1 – Animation et suivi du compostage	-26,7 kg/hab.	37%
• Action 1.2 – Lutte contre le gaspillage alimentaire	-23,0 kg/hab.	31,8%
• Action 1.3 – Jardins écoliers	0 kg/hab.	0 %
	-49,7 kg/hab.	68,8%
Axe 2 : Être éco-exemplaire		
• Action 2.1 – Eco-exemplarité du service public	-1,6 kg/hab.	2,2 %
• Action 2.2 – Eco-fonctionnement des structures d'accueil petite enfance - jeunesse	0	0 %
• Action 2.3 – Programme pédagogique EcoScola	0	0 %
	-1,6 kg/hab.	2,2%
Axe 3 : Promouvoir l'économie circulaire		
• Action 3.1 – Encourager le réemploi	-4,5 kg/hab.	6,2 %
• Action 3.2 – Consommation responsable	0 kg/hab.	0 %
• Action 3.3 – Etude de la création d'une plateforme de troc	0 kg/hab.	0 %
	-4,5 kg/hab.	6,2%
Axe 4 : Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets		
• Action 4.1 – Redevance spéciale	-15 kg/hab.	20,7 %
	-15 kg/hab.	20,8%
Axe 5 : Renforcer la communication et la sensibilisation		
• Action 5.1 – Intervention dans les fêtes locales et communication	-1,5 kg/hab.	2,1 %
	-1,5 kg/hab.	2,1%
Objectif total de réduction des DMA en kg/hab. :	- 72,4 kg/hab. en 2031	

3.3 La planification des actions de communication

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des actions de communication à mener sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Réduire les biodéchets																								
Animation et suivi de compostage																								
Communication : 4 campagnes par an avec post et évènement presse																								
Lutte gaspillage alimentaire																								
Communication : 1 par an avec guide, post, recette anti-gaspi																								
Communication : 1 par mois sur les bonnes pratiques																								
Jardins écoliers																								
Communication : zéro phytosanitaire et compostage (réunions par site)																								
Etre ecoexemplaire																								
Eco fonctionnement des structures d'accueil petite enfance - jeunesse																								
Communication auprès des parents sur les actions																								
Communication à l'échelle de l'intercommunalité																								
Promouvoir l'économie circulaire																								
Encourager le réemploi																								
Communication : 2 campagnes réseaux par an																								
Consommation responsable																								
Promotion de la consommation responsable (4 campagnes)																								
Promotion eau du robinet (2)																								
Utiliser des outils économiques incitatifs																								
Redevance spéciale																								
Communication : 1 campagne par an réseaux																								
Renforcer la communication / sensibilisation																								
Intervention fêtes locales et communication																								
Communication : 2 campagnes annuelle sur le PLPDMA																								

3.4 Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs

Les moyens humains nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par an, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

A noter qu'il s'agit de moyens internes de la collectivité.

Axes	Actions	ETP 2026	ETP 2027	ETP 2028	ETP 2029	ETP 2030	ETP 2031	Moyens humains 2026-2031
Réduire les biodéchets	Animation et suivi de compostage	0,14	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	0,6
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	0,03	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,9
	Jardins écoliers	0,10	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,2
Être Eco exemplaire	Eco-exemplarité du service public	0,19	0,21	0,03	0,03	0,03	0,03	0,5
	Eco-fonctionnement des structures d'accueil petite enfance - jeunesse	0,08	0,04	0,02	0,02	0,02	0,02	0,2
	Programme pédagogique EcoScola	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,2
Promouvoir l'économie circulaire	Encourager le réemploi	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,6
	Consommation responsable	0,10	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,5
	Etude de la création d'une plateforme de troc	0	0,09	0	0	0	0	0,1
Utiliser des outils économiques incitatifs	Redevance spéciale	0,04	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0
Renforcer la communication et la sensibilisation	Intervention fêtes locales et communication	0,08	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,3
Total		0,9	0,9	0,7	0,8	0,8	0,9	5,0

Tableau 5 : Bilan des ETP à mobiliser pour le PLPDMA par an

3.5 Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA

Les investissements nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par action, sont présentés dans le tableau ci-après.

Axes	Actions	Investissements 2026 – 2031 €HT
Réduire les biodéchets	Animation et suivi de compostage	2 500 €HT
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	2 250 €HT
	Jardins écoliers	400 €HT
Être Eco exemplaire	Eco-exemplarité du service public	1 125 €HT
	Eco-fonctionnement des structures d'accueil petite enfance - jeunesse	-
	Programme pédagogique EcoScola	-
Promouvoir l'économie circulaire	Encourager le réemploi	3 600 €HT
	Consommation responsable	9 000 €HT
	Etude de la création d'une plateforme de troc	-
Utiliser des outils économiques incitatifs	Redevance spéciale	40 000 €HT
Renforcer la communication et la sensibilisation	Intervention fêtes locales et communication	6 750 €HT
Total		65 625 €HT

Tableau 6 : Bilan des investissements à mobiliser dans le cadre du PLPDMA

3.6 Les fiches action

Pour chaque action, une fiche action détaillée a été réalisée. Elles permettent de décrire avec précision les actions à réaliser, les moyens à mobiliser et les résultats attendus.

Axe 1

Réduire les biodéchets

AXE 1 - Réduire les biodéchets

FICHE ACTION 1

Action 1.1 : Animation et suivi du compostage



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Détourner les biodéchets des OMR et les valoriser sous forme de compost
- Réduire les impacts environnementaux liés à la collecte et au traitement
- Créer une dynamique de territoire, inciter et former les usagers au compostage

Publics ciblés

Particuliers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Biodéchets, OMR et déchets verts

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Dynamiser et pérenniser les composteurs individuels			
• Distribution de composteurs individuels	2026	• 30 composteurs à distribuer	• Nbre de composteurs distribués
• Questionnaire en ligne et appels téléphoniques pour vérifier l'utilisation des composteurs individuels	2026 - 2031	• 200 réponses par enquête réalisée tous les ans au quatrième trimestre	• Nombre de répondants • Taux d'utilisation des composteurs

AXE 1 - Réduire les biodéchets

Composteurs individuels et partagés : animation du plan compostage			
Animations vallée	2026 - 2031	1 animation par an par vallée	Nbre de manifestations et nbre de personnes ayant reçu un guide
Communication : relations presse, post sur les réseaux sociaux, FAQ actualisée sur le compostage sur le site internet	2026 - 2031	1 événement presse par an 4 posts sur les réseaux par an 1 FAQ actualisée 1 guide (actualisation SYVADEC)	Nbre de publications, nbre de vues, nbre de téléchargements, nbre de guides distribués
Formation des agents communaux et intercommunaux	2026-2031	1 session tous les 3 ans	Nombre d'agents formés, résultats des questionnaires en fin de session.
Broyat			
Réaliser une étude de faisabilité en interne pour la mise à disposition de broyat pour les composteurs individuels	2028	1 étude réalisée	1 étude validée

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Communes SYVADEC	0,1 ETP	Guides : 2 500 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-26,7 kg/hab.
--------------------	---------------------	---------------

AXE 1 - Réduire les biodéchets

FICHE ACTION 2

Action 1.2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les quantités de produits alimentaires jetés.
- Sensibiliser tous les publics aux enjeux et encourager les bons réflexes de consommation
- Accompagner les professionnels de la restauration et les collectivités dans la mise en place de solutions concrètes de réduction du gaspillage.
- Respecter la réglementation et contribuer aux objectifs nationaux et européens de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2030.

Publics ciblés

Particuliers, restauration commerciale, commerces

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, déchets alimentaires

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Particuliers			
• Campagne de communication (thème gourmet bag, recette antigaspi, too good, to go)	2026-2031	• 1 campagne par an • Articles et publications	• Nombre de posts et nombre de vues • Nombre d'articles et de publications
• Atelier zéro gaspillage	2026 - 2031	• 2 ateliers par an	• Nombre de participants

AXE 1 - Réduire les biodéchets

Producteurs non ménagers				
	- Mobiliser les professionnels : - Diagnostic et campagne de pesée des établissements volontaires - Accompagnement personnalisé	2026 - 2031	10 professionnels accompagnés entre 2026 et 2031	- Nbre de pro signataires - Nbre d'accompagnements réalisés
	Valoriser les bonnes pratiques culinaires : publication d'une recette antigaspi réalisée par un restaurateur local	2026 - 2031	1 fiche digitale par an	Nbre de vues
	- Déployer le dispositif « gourmet bag » : - Création d'un macaron officiel apposé sur les restaurants - Proposition systématique de gourmet bag - Campagne réseaux - Inciter à l'utilisation de too good to go	2027	200 macarons apposés 1 publication par mois	- Nbre de macarons collés - Nbre de vues des campagnes

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	•SYVADEC, Communes, CHR, UMIH, CCI, Fédération des professionnels, Office du tourisme, associations.	0,15 ETP	- Balance de pesée : 150 €HT - Macarons : 200 €HT - Atelier (6) : 1 900 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-23 kg/hab.
--------------------	---------------------	-------------

AXE 1 - Réduire les biodéchets

FICHE ACTION 3

Action 1.3 : Jardins écoliers



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Promouvoir le compostage
- Supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires
- Créer du lien social et une démarche territoriale

Publics ciblés

Utilisateurs des jardins écoliers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Végétaux

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Réaliser un bilan des actions menées pour les jardins « écoliers » existants et mise en place d'actions correctives	2026	• 1 bilan réalisé par jardin • 1 plan d'actions correctives par jardin	• Nombre d'actions correctives proposées et mises en œuvre
• Mettre en œuvre des animations sur le compostage	2026-2031	• 1 suivi pédagogique par an • 2 animations minimum par an	• Nbre de participations aux animations

AXE 1 - Réduire les biodéchets

	Communication sur le zéro phytosanitaire et le compostage au sein du jardin, animation de réunions	2027 - 2031	1 réunion par an sur site minimum	Nbre de participants aux réunions
--	--	-------------	---	---

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Communes	0,03ETP	Equipement de compostage : 400 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	Maintien de la baisse engagée
--------------------	---------------------	-------------------------------

AXE 1 - Réduire les biodéchets

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 1, sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Réduire les biodéchets																								
Animation et suivi de compostage																								
Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise à disposition de broyat pour les composteurs individuels																								
Distribution de composteurs individuels																								
Questionnaire en ligne et appels téléphoniques																								
Animation sur chaque vallée locales : 2/an																								
Formation des agents communaux																								
Communication : 4 campagnes par an avec post et évènement presse																								
Lutte gaspillage alimentaire																								
Atelier 0 gaspi : 2 par an																								
Charte anti-gaspi pour les pros																								
Diagnostic et campagne de pesées dans 10 établissements																								
Création d'un macaron gourmet bag et diffusion																								
Communication : 1 par an avec guide, recette anti-gaspi																								
Communication bonnes pratiques locales dont gourmet bag, eau du robinet, 1/mois																								
Jardins écoliers																								
Bilan des actions menées et mise en place d'actions correctives																								
Mettre en œuvre des animations sur compostage																								
Communication : zéro phytosanitaire et compostage (réunions par site)																								

Axe 2

Être éco-exemplaire

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 4

Action 2.1 : Eco exemplarité du service public



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les déchets et adopter des pratiques sobres dans les administrations (papier, plastique, énergie, eau).
- Donner l'exemple aux usagers en appliquant les mêmes règles
- Mobiliser et former les agents afin qu'ils deviennent acteurs et ambassadeurs de la démarche.

Publics ciblés

Intercommunalité et communes adhérentes

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, collecte sélective, recyclerie (DEEE, meubles)

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Diagnostiquer et planifier les pratiques internes : ○ Réalisation d'un diagnostic des pratiques et d'une pesée par type de déchets pour tous les sites de l'EPCI ○ Réalisation d'un diagnostic terrain des communes adhérentes et volontaires pour élargir les bonnes pratiques. ○ Adapter et partager un guide des bonnes pratiques aux sites et communes.	2026 interco et 2027 communes	• 100% des sites et communes volontaires audités, • 1 guide pratique digital diffusé • 1 référent déchets par commune. volontaire	• Nombre de sites audités, • nombre de guides distribués, • liste des référents désignés.

AXE 2 – Être éco-exemplaire

	- Réduire les déchets du quotidien au sein des administrations - Suppression de la vaisselle jetable et des bouteilles plastiques. - Mise à disposition de vaisselle réutilisable pour les réunions et de contenants réemployables pour repas à emporter. - Compostage du marc de café et des déchets alimentaires sur chaque site. - Réduction des impressions.	2026 puis suivi	100% des sites équipés de solutions réemployables et composteurs. -15% de ramettes de papier par salarié	- Nombre de gourdes distribuées, - Arrêt des achats de vaisselle jetable - Arrêt des achats de bouteilles en plastique - Nombre de composteurs installés - Nbre de ramettes achetées
	- Créer une plateforme de troc intercommunale - Diagnostic des éléments disponibles - Mise en relation des agents pour échanges des objets (liste des objets disponibles et groupe whatsapp)		30% des objets disponibles réutilisés	- Nombre de transactions - Nombre d'agents utilisant le dispositif
	- Optimiser la consommation de ressources et les achats : - Mise en place d'une stratégie d'achats responsables : produits reconditionnés en priorité, écolabel - Utilisation de papier recyclé, paramétrage éco des imprimantes, mise en place de bacs à brouillon.	2026 et suivi	100% des marchés publics intégrant des clauses « achat responsable ». 100% de la téléphonie en reconditionnée	- Nombre de marchés publics concernés 0 ramette de papier non recyclé 0 téléphone neuf acheté
	- Former, équiper et sensibiliser les agents de l'intercommunalité et des communes - Organisation de sessions d'information sur la prévention et le tri. - Intégration des écogestes dans les pratiques professionnelles. - Suivi par questionnaires en fin de formation	2026-2031	1 sessions d'information par an 1 questionnaire	Nombre d'agents formés, résultats des questionnaires en fin de session.

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements de l'intercommunalité	Pilotage
	Communes SYVADEC	0,08 ETP	- Gourdes (150) : 750€HT - Ecocup (250) : 375 €HT (Budget intercommunalité)	Intercommunalité

Résultats attendus

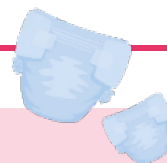
DMA réduits en 2031

-1,6 kg/hab.

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 5

Action 2.2 : Eco fonctionnement des structures d'accueil petite enfance - jeunesse



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Acculturer à la prévention des déchets les crèches
- Sensibiliser les parents sur les possibilités de prévention des déchets
- Rendre les crèches exemplaires en matière de prévention et tri des déchets

Publics ciblés

Employés des crèches et parents

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, collecte sélective, recyclerie (DEEE, meubles)

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Crèches - Employés			
• Diagnostic des structures et préconisation d'actions à mettre en œuvre	2026	• 1 diagnostic effectué par an	• Nbre de structures auditées
• Validation de la mise en œuvre des actions	2026-2031	• 1 suivi par an	• Volume de déchets annuels comptabilisé

AXE 2 – Être éco-exemplaire

Crèches - Parents			
Communication auprès des parents sur les actions mises en œuvre avec des ateliers	2026-2031	4 ateliers créés par an	Nombre de parents suivant les ateliers
Communication à l'échelle de l'intercommunalité sur les démarches réalisées	2026-2031	2 posts sur les réseaux par an 1 brève dans les bulletins municipaux et intercommunal par an	Nombre de vues et de likes

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	Les structures petite enfance et jeunesse	0,03 ETP	Pas de moyens spécifique	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	Maintien de la baisse engagée
--------------------	---------------------	-------------------------------

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 6

Action 2.3 : Programme pédagogique Ecoscola



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Impliquer l'ensemble de la communauté scolaire pour instaurer le tri dans les écoles et réduire la production de déchets

Publics ciblés

Ecoles primaires, élémentaires et maternelles volontaires, cantines. Communauté scolaire (enseignants, personnel administratif, technique, et d'animation), familles via les élèves et les outils de la communication des écoles.

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, emballages, papiers/cartons, piles, biodéchets, instruments d'écriture

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Sensibiliser durablement les écoles pour que le tri soit mis en place efficacement ◦ Mobilisation des écoles: envoi d'un formulaire d'inscription aux écoles et phoning (avril à juin pour une mise en place du dispositif au démarrage de l'année scolaire suivante) ◦ Organisation d'une réunion de présentation du programme ◦ Mise en place d'un comité de suivi du programme EcoScola ◦ Formation initiale de l'équipe pédagogique avec remise d'outils et recensement des besoins ◦ Formation des élèves au tri et à la prévention avec remise d'outils pédagogiques ◦ Organisation d'actions de prévention sur chaque établissement (type goûter anti-gaspi, troc...) en présence des élèves et des familles ◦ Labellisation des écoles avec la remise d'une plaque EcoScola et valorisation des résultats	2026-2031	• 100% des écoles accompagnées • 1 action de prévention par an par école • 4 réunions par an par école du comité de suivi	• Nombre d'écoles engagées • Nombre d'écoles labellisées • Nombre d'actions mises en place • Nombre de personnels et d'élèves formés, résultats des questionnaires en fin de session

AXE 2 – Être éco-exemplaire

	- Réduire la production totale de déchets: - Réalisation de 2 diagnostics déchets par école : 1er diagnostic avec une caractérisation des poubelles et 2^{ème} diagnostic en fin d'année avec une évaluation de l'évolution des pratiques, des tonnages et une caractérisation des déchets - Suivi de l'évolution de la production de déchets - Mise en place d'un plan d'actions avec l'implication de l'intercommunalité et des communes - Mise en place du tri des emballages et des papiers dans chaque école avec la fabrication de collecteur de tri	2026 -2031	2 diagnostics par école -10% d'OM par école 1 collecteur de tri	- Nombre de diagnostics réalisés - Nombre de nouvelles pratiques mises en œuvre - Evolution des quantités de déchets par flux
	- Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines - Réalisation d'un diagnostic des pratiques des cantines - Mise en place d'un plan d'actions - Sensibilisation des élèves	2026-2031	3 visites dédiés par école	Evolution du grammage jeté
	- Réunion de concertation entre l'intercommunalité et le SYVADEC - Réalisation d'actions de sensibilisation dans les écoles par l'intercommunalité		5 jours de sensibilisation par an	Nombre d'écoles et d'élèves sensibilisés à la prévention

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	Etablissements scolaires, inspection d'académie, associations, Communes	0,04 ETP	- Outils pédagogiques - Outils de formation - Outils de communication - Outils de suivi - Affiches	SYVADEC Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	Maintien de la baisse engagée
--------------------	---------------------	-------------------------------

AXE 2 – Être éco-exemplaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 2 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Etre ecoexemplaire																								
Ecoexemplarité service public																								
Diagnostic des pratiques et évaluation intercommunalité																								
Diagnostic des pratiques et évaluation communes adhérentes et volontaires																								
Réalisation d'un guide des bonnes pratiques																								
Sessions de formation des agents : 1/an																								
Eco fonctionnement des structures d'accueil petite enfance - jeunesse																								
Diagnostic des crèches et préconisation d'actions à mettre en œuvre																								
Suivi mise en œuvre																								
Communication auprès des parents sur les actions																								
Communication à l'échelle de l'intercommunalité																								
Programme pédagogique EcoScola																								
Une action de prévention par an par école																								
Quatre réunions par an par école																								
Deux diagnostics par école																								
Trois visites par école																								

Axe 3

Promouvoir l'économie circulaire

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

FICHE ACTION 7

Action 3.1 : Encourager le réemploi



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Promouvoir la seconde vie des objets par le don, la réparation, l'occasion et la mutualisation.
- Rendre visibles et accessibles les solutions locales de réemploi (ressourceries, ateliers, réparateurs, associations, acteurs du don).
- Augmenter le tonnage des objets réutilisés grâce aux associations et aux espaces de gratuité.

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, Recyclerie, textiles

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Réaliser une campagne de communication sur les bons gestes et solutions locales : occasion, don, réparation, espace de gratuité, associations, annuaire...	2026 - 2031	• 2 campagnes par an avec post sur les réseaux et guide numérique	• Nbre d'actions menées par an • Nbre de vues • Nbre de téléchargement du guide
• Mise à jour de l'annuaire régional des solutions locales (réparateurs, associations, ateliers, ...)	2026 - 2031	• 1 mise à jour par an	• Nbre d'acteurs ajoutés par an

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

	Organisation de vide dressing dans le cadre de l'opération régionale.	2026 - 2031	2 vides dressing par an.	- Nbre d'événements - Nbre de stands - Taux de satisfaction des exposants et visiteurs
	Mise en place d'ateliers sur le réemploi	2026-2031	2 ateliers par an	Nbre de personnes présentes aux ateliers
	Maintien et promotion de la recyclerie mobile	2026-2031	Promotion à chaque déploiement	Nbre de promotion effectuée

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	SYVADEC Réparateurs, associations, communes	0,1 ETP	Ateliers (prestation) : 3600€HT	Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

- 4,5 kg/hab.

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

FICHE ACTION 8

Action 3.2 : Consommation responsable



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Encourager les habitants à privilégier les achats locaux, de saison et labellisés
- Promouvoir l'achat d'occasion et le reconditionné comme alternatives durables au neuf.
- Sensibiliser à la réduction des emballages notamment des bouteilles en plastique
- Encourager la sobriété dans la consommation : acheter moins, prolonger la durée de vie des objets, privilégier le don et l'occasion.

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, Recyclerie

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Organisation d'ateliers « zéro déchet », certains dédiés aux enfants directement dans les écoles et d'autres pour les adultes sur le territoire	2026-2031	• 10 ateliers par an	• Nb d'ateliers • Nb de participants aux ateliers
• Promotion de la consommation responsable tout au long de l'année [thème Achat local / saison / labellisé ; Achat d'occasion et reconditionné ; Réduction des emballages ; Sobriété / déconsommation]	2026-2031	• 4 campagnes thématiques par an (réseaux sociaux, relations presse, article site internet, promotion lors d'événements)	• Nb de campagnes • Nb de posts • Engagement sur les posts

AXE 3 – Promouvoir l’économie circulaire

	Promotion de l’eau du robinet (maison, restaurant)	2026-2031	2 posts annuels	Nombres de vues et de likes
--	--	-----------	---	---

	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
Moyens	SYVADEC Boulangeries du territoire, Producteurs locaux Association réalisant ateliers déchets et ressourceries, Communes	0,08 ETP	Ateliers (30 en prestation privée) : 9 000€HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	Maintien de la baisse engagée
--------------------	---------------------	-------------------------------

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

FICHE ACTION 9

Action 3.3 : Etude de la création d'une plateforme de troc



Enjeux

Enjeux et objectifs

- Proposer une solution dédiée pour les dons d'objet et le réemploi sur le territoire
- Démocratiser les pratiques de réparation et réemploi
- Préserver les ressources finies

Publics ciblés

Particuliers principalement, administrations, associations

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, Recyclerie

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Réalisation d'un benchmark sur les solutions locales (plateformes physiques et numériques, boîtes à livres, armoires à dons...)	2027	• Un benchmark avec au moins 4 retours d'expérience différents	• Choix d'un modèle
• Communication auprès des communes sur les dispositifs	2028	• 4 campagnes thématiques par an (réseaux sociaux, article site internet, promotion lors d'événements)	• Nb de campagnes • Nb de posts • Engagement sur les posts
• Sur la base du projet retenu, mise en œuvre par l'intercommunalité de la solution retenue	2029	• 1 plateforme déployée	• Tonnages détournés

Moyens

Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
SYVADEC Communes	0,02 ETP	Moyens internes	Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031 - 0 kg/hab. au stade étude

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 3 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Promouvoir l'économie circulaire																								
Encourager le réemploi																								
Mise à jour de l'annuaire régional																								
Organisation des vide-dressings (2)																								
Mise en place d'ateliers sur le réemploi (2)																								
Communication : 2 campagnes réseaux par an, affichage recyclerie																								
Consommation responsable																								
Organisation d'ateliers 0 déchets																								
Promotion de la consommation responsable (4 campagnes)																								
Promotion eau du robinet (2)																								
Etude de la création d'une plateforme de troc																								
Réalisation d'un benchmark sur les solutions locales																								
Mise en œuvre du projet retenu																								
Communication auprès des communes du dispositif																								

Axe 4

Utiliser des outils
économiques comme
levier
de réduction des déchets

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

FICHE ACTION 10

Action 4.1 : Redevance spéciale



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Rappeler aux professionnels leurs obligations réglementaires en matière de gestion et de financement des déchets.
- Inciter les professionnels à réduire leurs déchets en mettant en place des actions concrètes.
- Assurer l'équité en faisant payer le juste coût du service

Publics ciblés

Producteurs de déchets non ménagers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, recyclerie

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Mettre en place la redevance spéciale ○ Réalisation d'une étude de faisabilité ○ Réalisation d'une base de données des gros producteurs ○ Réalisation de diagnostics déchets ○ Elaboration du planning ○ Mise en œuvre de la RS et suivi des indicateurs (nombre de redevables, redevance recouvrée, taux de couverture)	2026-2027	• Réalisation de 80 diagnostics déchets sur la phase 1 de l'étude	• Nbre de redevables • Montant de la RS • Taux de couverture • Rapport annuel

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

	• Communiquer et sensibiliser les professionnels ◦ Diffusion d'une information claire sur les obligations réglementaires ◦ Organisation de campagnes annuelles (courriers, réunions, site web, réseaux sociaux) ◦ Mise à disposition de supports pratiques (FAQ, fiches tri, guide RS)	2027	• 1 campagne par an • Supports de communication	• Nbre de supports diffusés • Nbre de réunions et taux de participation • Nbre de posts et nbre de vues
	• Accompagnement à la réduction et au tri ◦ Elaboration d'un plan d'actions individualisé et suivi des indicateurs ◦ Réalisation d'un rapport annuel synthétique sur la gestion des déchets des professionnels accompagnés et en RS ◦ Suivi des mesures correctives	2026 - 2031	• 1 plan d'actions par professionnel accompagné • 100% de courriers envoyés aux professionnels	• Nbre de de plan d'actions • Tonnages annuels des déchets des pro accompagnés

Moyens				
	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	SYVADEC, d'études, CCI, CMA Bureau Communes,	0,17 ETP	• Etude : 40 000 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-15 kg/hab.
--------------------	---------------------	-------------

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 4 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Utiliser des outils économiques incitatifs																								
Redevance spéciale																								
Mettre en place la RS (dont diagnostic)																								
Elaboration plan d'actions individualisé et suivi des indicateurs																								
Envoi d'un courrier aux professionnels																								
Communication : 1 campagne par an réseaux																								

Axe 5

Renforcer la communication et la sensibilisation

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

FICHE ACTION 11

Action 4.1 : Intervention fêtes locales et communication



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Donner de la visibilité aux actions de prévention.
- Informer et sensibiliser les différents publics de manière claire et pédagogique.
- Créer de la cohérence et de la répétition des messages pour ancrer les écogestes.
- Mobiliser les acteurs du territoire autour d'événements fédérateurs.

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, recyclerie

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Communication			
• Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication annuel	2026 - 2031	• 1 plan de communication annuel validé	• Niveau de réalisation du plan de communication fixé

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

	Réalisation de campagne de communication annuelle avec plan média local (journaux communaux et intercommunaux, camions BOM, podcast, PAV)	2026-2031	2 campagnes par an	- Nombre de campagnes réalisées - Nombre de vues et de likes - Nombre de podcasts - Nombre de véhicules avec affichage - Nombre d'affiches PAV
	Elaboration d'outils de communication et diffusion (guides des bonnes pratiques, site internet ...)	2026-2031	1 guide dématérialisé créé 1 page site internet dédiée au PLP	- Nombre de guides distribués - Nombre d'articles
	Événement zéro déchet			
	Participation à des événements locaux et nationaux (foires, fêtes, SERD, SDD...)	2026 - 2031	2 événements par an.	Nbre de stands
	Organisation de visites pédagogiques des lieux de gestion des déchets pour les scolaires	2027-2031	3 visites par an	Nombre d'élèves sensibilisés par an

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Communes SYVADEC	0,05 ETP	- Outils de communication : 6 750 €HT - Transports non inclus, à dimensionner au cas par cas	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-1,5 kg/hab.
--------------------	---------------------	--------------

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 5 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Renforcer la communication / sensibilisation																								
Intervention fêtes locales et communication																								
Elaboration d'un plan de communication																								
Participation à des évènements - 2/an																								
Organisation de visites pédagogiques des lieux de gestion des déchets pour les scolaires																								
Communication : 2 campagnes annuelle sur le PLPDMA																								

LISTE DES ACRONYMES

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
A	AFOM	Atouts Faiblesses Opportunités Menaces
	ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
C	CHR	Cafés, Hôtels, Restaurants
	CC Celavu Prunelli	Communauté de Communes du Celavu Prunelli
D	DAE	Déchets d'Activités Économiques
	DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
	DDM	Déchets Dangereux des Ménages
	DEA	Déchets d'Éléments d'Ameublement
	DEEE	Déchets d'Équipement Électrique et Électronique
	DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
E	ECT	Extension des Consignes de Tri
	EMB	Emballages Ménagers
	EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
	ETP	Équivalent temps-plein
I	INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
	ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
J	JMR	Journaux Magazines Revues
L	LTECV	Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte
	LAGEC	Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire
O	OE	Encombrants, appelés aussi mobilier et équipement d'ameublement
	OMA	Ordures Ménagères Assimilées
	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
P	PAP	Porte-à-Porte
	PAT	Plan d 'Alimentation Territoriale
	PAV	Point d'Apport Volontaire
	PR	Point de Regroupement

LISTE DES ACRONYMES

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
	PCAET	Plan Climat Air Energie territorial
	PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
	PLPVDMA	Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés
R	REP	Responsabilité Elargie du Producteur
	REX	Retour d'Expérience
	RPQS	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
	RS	Redevance Spéciale
	RSHV	Déchets Recyclables Secs Hors Verres (emballages, papiers graphiques)
S	SPGD	Service Public de Gestion des Déchets
	SYVADEC	Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse
T	TI	Tarification Incitative (taxe ou redevance)